

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton
119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Rapport public

Date d'émission du rapport : 7 juillet 2025

Numéro d'inspection : 2025-1490-0004

Type d'inspection :

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : Le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada

Foyer de soins de longue durée et ville : R. H. Lawson Eventide Home, Niagara Falls

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 4 et 7 juillet 2025.

L'inspection concernait :

- Dossier n° 00146868 – Suivi de l'ordre de conformité à haute priorité n° 001/2025_1490_0003, LRSLD (2021) – paragraphe 6 (7) Programme de soins.
- Dossier n° 00148194 [Incident critique n° 2991-000011-25] – prévention des mauvais traitements et de la négligence.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1490-0003 aux termes du paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention des mauvais traitements et de la négligence
Personnel, formation et normes de soins

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Non-respect n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect du : paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (7) Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le personnel vérifie les besoins d'une personne résidente en ce qui concerne les toilettes toutes les 1 à 2 heures, comme le prévoit le programme de soins. La personne résidente a subi des altérations cutanées mineures à la suite de ce non-respect, et elle risquait de subir d'autres lésions cutanées et de ressentir de la douleur et de l'inconfort.

Sources : programme de soins provisoire écrit de la personne résidente, Kardex et évaluations, rapport d'incident critique, notes d'enquête du foyer relatives au rapport d'incident critique et entretiens avec la personne résidente et les membres du personnel.



Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**Rapport d'inspection prévu par la
Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée**

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137